

## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

### Identification des tiers:

|               |                                                                           |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Client:       | Peb Smart - Axiom Consult srl , Avenue des Dessus de LIVES 2, 5101 LOYERS |
| Propriétaire: | /                                                                         |
| Installateur: | /                                                                         |
| N° TVA:       | /                                                                         |

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

### Identification de l'installation électrique:

|                        |                                     |                 |        |
|------------------------|-------------------------------------|-----------------|--------|
| Adresse du contrôle:   | Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES    |                 |        |
| Code EAN installation: | 541 449 020 700 677 794             |                 |        |
| Tarif compteur(s):     | Compteur intelligent (numérique)    |                 |        |
| Numéro compteur(s):    | 1LGZ0415169064                      | GRD:            | ORES   |
| Index compteur(s):     | 1.8.1/ 000522,721 1.8.2/ 001117,997 | Type de locaux: | Maison |
| Type d'installation:   | Unité d'habitation                  |                 |        |

### Nature du contrôle:

|                                                                                                                                    |                                                                   |                                                                                |                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001 |                                                                   |                                                                                |                                              |
| Type de contrôle:                                                                                                                  | Visite de contrôle vente ancienne installation domestique (8.4.2) |                                                                                |                                              |
| Date de réalisation:                                                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> Avant le 01/10/1981           | <input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 | <input type="checkbox"/> Après le 01/06/2020 |
| Notes:                                                                                                                             | Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"                         |                                                                                |                                              |
| Dérogations (Partie 8):                                                                                                            | Appliquées                                                        |                                                                                |                                              |
| Réinspection au rapport:                                                                                                           | /                                                                 |                                                                                |                                              |

### Données générales de l'installation électrique:

|                                           |                                               |                                              |                                       |                                   |        |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------|
| Tension nominale:                         | 1 x 230V                                      | Intensité nominale max.:                     | 40 A                                  | Valeur nominale branchement:      | 40 A   |
| Câble d'alimentation:                     | 4x10 mm²                                      | Type:                                        | VFVB                                  |                                   |        |
| Electrode de terre:                       | Indéterminable                                |                                              |                                       | Section électrode de terre:       | /      |
|                                           |                                               |                                              |                                       | Section conducteur de terre:      | 16 mm² |
| Nombre de tableaux:                       | 3                                             | Nombre de circuits:                          | 13+8+2                                | Nombre de circuits de réserve:    | 0+0+0  |
| Installation de production décentralisée: | Non présente                                  |                                              |                                       | Puissance AC (maximale):          | / kVA  |
| <input type="checkbox"/> Installation PV  | <input type="checkbox"/> Stockage de batterie | <input type="checkbox"/> Central à hydrogène | <input type="checkbox"/> Cogénération | <input type="checkbox"/> Eolienne |        |

### Description générale des dispositifs à courant différentiel:

|                   |
|-------------------|
| Voir tableau p. 2 |
|-------------------|

### Schémas et plans de l'installation:

|                                            |              |         |                                                    |                                                 |
|--------------------------------------------|--------------|---------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:    | Version/n° / | Date: / | <input type="checkbox"/> En ordre                  | <input checked="" type="checkbox"/> Non présent |
| Plan(s) de position:                       | Version/n° / | Date: / | <input type="checkbox"/> En ordre                  | <input checked="" type="checkbox"/> Non présent |
| Document(s) des installations de sécurité: | Version/n° / | Date: / | <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable | <input type="checkbox"/> Non présent            |
| Document(s) des installations critiques:   | Version/n° / | Date: / | <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable | <input type="checkbox"/> Non présent            |

### Mesures, contrôles et essais:

|                                                     |                 |                                         |         |
|-----------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|---------|
| Résistance de dispersion de la prise de terre:      | 15,78 Ω         | Méthode de mesure:                      | RE      |
| Niveau d'isolement général:                         | 3,13 MΩ         | Tension de mesure:                      | 500 V   |
| Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel: | Bouton test: OK | Boucle de défaut:                       | Pas OK  |
| Continuité des conducteurs de protection:           | Général: OK     | Liaison équipotentielle:                | Absente |
| Protection contre les contacts indirects:           | Pas OK          | Protection contre les contacts directs: | Pas OK  |
| Etat du matériel (à pose) fixe:                     | OK              | Etat du matériel mobile:                | /       |



Description générale des dispositifs à courant différentiel

| Compteur | Emplacement | Type  | In  | DIn   | #P | Type | Circuits |
|----------|-------------|-------|-----|-------|----|------|----------|
| Jour     | Général     | Diff. | 40A | 300mA | 4P | A    | TD 1     |
| Jour     | Subordonné  | Diff. | 40A | 30mA  | 2P | AC   | TD 1     |

Description des circuits

| ID Tableau  | Dispositif à courant différentiel | Type de protection      | Intensité nominale | Nombre de pôles | Section conducteurs | Nombre | Réserve?                 |
|-------------|-----------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|--------|--------------------------|
| TD 1        | 300 mA                            | Disjoncteur à broche    | 16 A               | 1P              |                     | 15     | <input type="checkbox"/> |
| TD 1        | 300 mA                            | Disjoncteur à broche    | 20 A               | 1P              |                     | 8      | <input type="checkbox"/> |
| TD 1        | 300 mA                            | Disjoncteur à broche    | 10 A               | 1P              |                     | 2      | <input type="checkbox"/> |
| TD 2        | 30 mA                             | Disjoncteur automatique | 16 A               | 2P              | 2.5 mm²             | 3      | <input type="checkbox"/> |
| TD 2        | 30 mA                             | Disjoncteur automatique | 20 A               | 2P              | 2.5 mm²             | 3      | <input type="checkbox"/> |
| TD 2        | 30 mA                             | Disjoncteur automatique | 25 A               | 2P              | 4 mm²               | 1      | <input type="checkbox"/> |
| TD 2        | 30 mA                             | Disjoncteur automatique | 2 A                | 2P              | 2.5 mm²             | 1      | <input type="checkbox"/> |
| TD 3 Garage | 300 mA                            | Disjoncteur automatique | 25 A               | 2P              | 2.5 mm²             | 1      | <input type="checkbox"/> |
| TD 3 Garage | 300 mA                            | Disjoncteur automatique | 16 A               | 2P              | 2.5 mm²             | 1      | <input type="checkbox"/> |

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas et plans:

- 1.01. - Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. - Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Infractions mesures:

- 2.05B. - Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut n'est pas en ordre. (Livre 1, Sous-section 6.5.7.2. (b.4))
- Explication: Le 30ma ( A remplacé. )

Infractions installation de mise à la terre:

- 3.06A. - Une ou plusieurs liaisons équipotentielle principales sont absentes. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
- La liaison équipotentielle des canalisations principales métalliques d'eau au bâtiment n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
  - La liaison équipotentielle des colonnes principales métalliques du chauffage central n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
- 3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))
- Explication: Tête de lit

Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.08. - Les ouvertures non utilisées du tableau de répartition et de manoeuvre (entrée de câbles, plaque de protection,...) doivent être obturées correctement. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))
- Explication: TD 3
- 4.10 - L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. - L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. - L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.18. - Le tableau de répartition et de manoeuvre ne peut pas être ouvert à cause des fusibles et/ou disjoncteurs à broche qui ne peuvent être retirés qu'avec difficulté ou pas du tout. Le câblage interne ne peut pas être vérifié. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (c))
- Explication: TD 1 ( trop dur )

Infractions dispositif de protection à courant différentiel-résiduel:

- 5.04A. - Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel doivent être au moins du type A. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.3. (a))
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel de type AC n'est plus autorisé. (Livre 1, Section 8.2.1. (2))
- Explication: Remplacer le 30ma
- 5.08A. - Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute (30mA) ou très haute sensibilité (10mA), subordonné à celui placé à l'origine de l'installation, doit être prévu pour la protection des appareils d'utilisation à poste fixe, les dispositifs de commande et de réglage et les socles de prises de courant dans les salles de douches et les salles de bains. (Livre 1, Sous-section 4.2.4.3. (b))
- Explication: Salle de bain ( Sur TD 1 300ma )

Infractions protection contre les surintensités:

- 6.01D. - Dans des lieux domestiques, seuls les coupe-circuit à fusibles ou petits disjoncteurs à broches et les petits disjoncteurs sont admis pour la protection des circuits. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (a))
- Explication: TD 1
- 6.02. - L'intensité nominale des coupe-circuits à fusibles ou des disjoncteurs automatiques ne correspond pas à la section des conducteurs placés en aval. (Livre 1, Sous-section 4.4.1.5.)
- Explication: TD 3 ( 25A pour 2,5mm2 )



6.03. - Dans des lieux domestiques, les éléments de calibrage doivent assurer l'interchangeabilité des coupe-circuit à fusibles et/ou des petits disjoncteurs à broches, pour autant que la canalisation électrique à protéger a une section inférieure à 10mm². (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (a))

Explication: TD 1

6.11. - Des coupe-circuit (à fusibles) ou petits disjoncteurs à broches pour la protection du même circuit doivent avoir la même intensité nominale. (Livre 1, Sous-section 4.4.1.5.)

Explication: TD 1

#### Infractions installation électrique:

7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication: Prise salle de bain ( voir photo. )

7.10. - Les socles de prise de courant avec courant assigné max. 16A et tension assignée max. 250V n'ont pas de degré de protection IPXX-D ("sécurité enfant"). (Livre 1, Sous-section 5.3.5.3. (a))

Explication: Prise chambre ( prise unique. )

7.11. - Des socles de prises de courant sans contact de terre doivent être protégés obligatoirement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (oui ou non subordonné) à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité. (anciennes installations domestiques datant d'avant 01/10/1981) (Livre 1, Section 8.2.1. (6))

Explication: Idem

7.14. - Le choix et l'utilisation des matériaux électriques dans des lieux contenant une baignoire et/ou une douche ne sont pas en correspondance aux règles de l'art. (Livre 1, Chapitre 7.1.)

- Le degré de protection IP du matériel admis dans le lieu contenant une baignoire et/ou une douche est insuffisant. (au minimum IPX4 dans les volumes 1 et 2, au minimum IPX1 dans le lieu). (Livre 1, Sous-section 7.1.5.1.)

Explication: Miroir salle de bain .

7.15A. - Le degré de protection des enveloppes dans les lieux ordinaires accessibles au public n'est pas au moins égal à IPXX-D. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (a.2))

Explication: Éclairage cave

7.17. - Une prise de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peut pas être installée dans des installations domestiques et des installations non domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifié (BA5). (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (a))

Explication: Tête de lit

7.24. - Appareils d'éclairage: (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2.)

- Les douilles à vis avec des parties actives accessibles ne peuvent pas être utilisées dans des appareils ouverts sauf s'ils sont hors de portée de la main de l'utilisateur. (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2. (e))

Explication: Éclairage cave

#### Infractions canalisations et code de couleur:

8.01. - Toutes les canalisations électriques non utilisées doivent être supprimées ou doivent être isolées aux deux extrémités. (Conseil/remarque)

Explication: Entrée cave

8.01A. - Toutes les parties de l'installation électrique non utilisées qui sont hors service, doivent être supprimées. (Conseil/remarque)

Explication: idem 8.01

8.05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

Explication: véranda et jardin

8.17. - Les canalisations électriques installés ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVT),...)

Explication: Souple qui alimente ( extracteur wc rez-de-chaussée. )

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A2 - L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.
- A10 - Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.
- B - Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B - L'installation électrique n'est pas entièrement accessible pour inspection. Les locaux ne sont pas tous accessibles.  
Explication - Énumération explicite des pièces qui n'ont pas été contrôlées: Garage
- B - L'unité est meublée au moment du contrôle.
- F3 - Il est recommandé de prévoir des liaisons équipotentielles pour les installations de gaz et d'eau.
- F8 - Il est recommandé d'obturer complètement et entièrement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans la plaque de protection,...).  
Explication: TD 3



## CONCLUSION:

**L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.**

**Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 18 mois après la signature de l'acte**

☐ par le même organisme

☒ par un organisme au choix

- ☐ Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- ☐ Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
  - ☐ lors d'une visite précédente
  - ☐ lors de la visite actuelle
- ☐ Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- ☒ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- ☐ Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- ☒ L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



**ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé**  
**Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare**  
**TVA BE 0811.407.869**  
**Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29**  
**info@acavzw.be - www.acavzw.be**

## Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

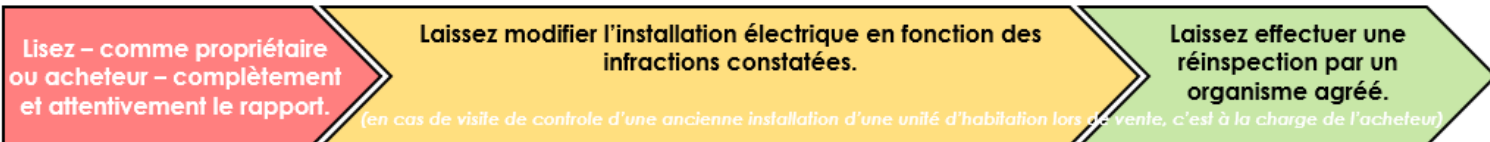
Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl ([www.acavzw.be](http://www.acavzw.be)).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

## Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:



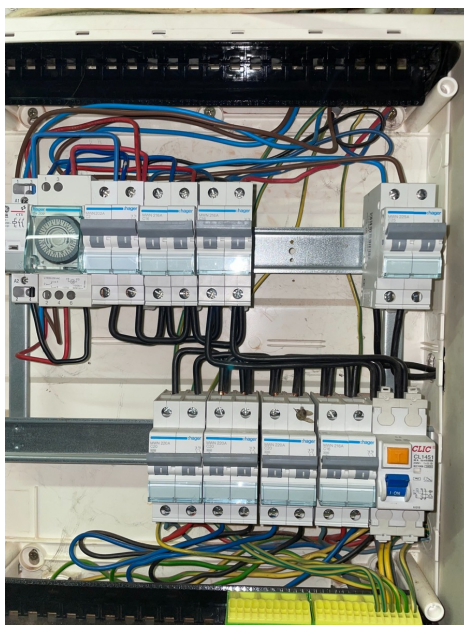
## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



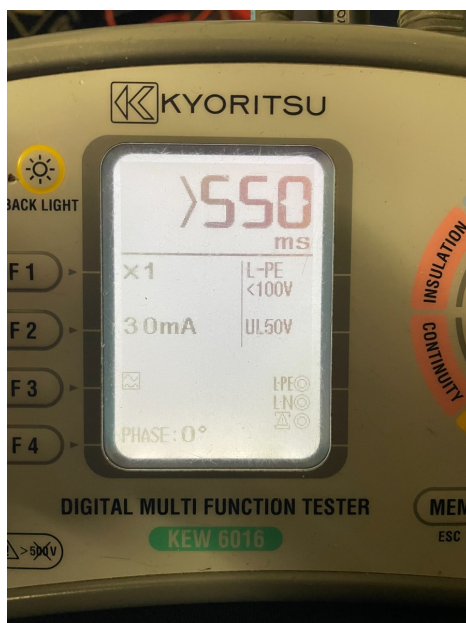

## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



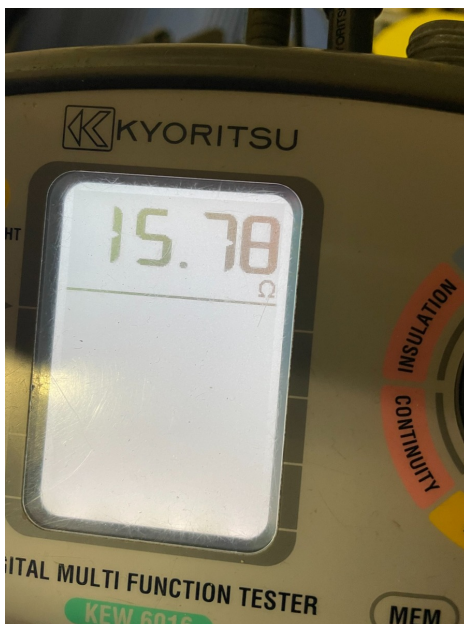

## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



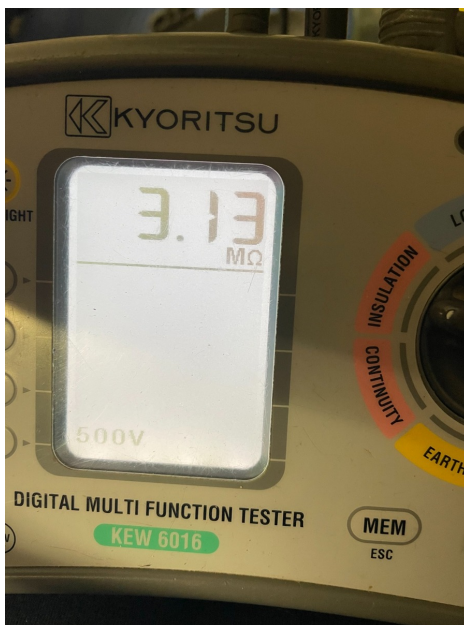

## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Forêt 328, 5620 FLORENNES

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur: